



**Conseil départemental  
des jeunes du Puy-de-Dôme**

**EN 5<sup>e</sup> & 4<sup>e</sup>  
DEVIENS  
CANDIDAT**



**DE LA  
SUITE  
POUR TES  
IDÉES !**

**DU 12  
AU 27 SEPTEMBRE**

**PRÉSENTE-TOI  
aux élections du CDJ**

**DU 10  
AU 14 OCTOBRE**

**VOTE pour faire  
entendre ta voix**



## MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE

### DONNER LA PAROLE AUX JEUNES

**C'**est un projet phare de notre mandature : créer un Conseil départemental des jeunes afin d'impliquer les collégiens dans les actions du Département. Les jeunes ont des idées, des besoins et des envies qui vont nous aider à dessiner l'avenir. En donnant leur avis, en apportant des projets concrets, en expérimentant aussi la vie d'élus, ils vont insuffler à notre territoire leur dynamisme et leur créativité. Nous les attendons nombreux à vouloir s'impliquer dans cette nouvelle aventure et nous sommes impatients de découvrir ce que le Département va pouvoir faire avec eux !



**Lionel Chauvin**  
Président  
du Conseil  
départemental



**Audrey Manuby**  
Vice-présidente  
en charge  
des collèves



### À QUOI SERVIRA LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES ?

- Il offrira aux jeunes un espace où s'exprimer librement sur leurs sujets de préoccupation, y compris sur des propositions et politiques de la collectivité. Ils seront ainsi mieux associés aux politiques qui les concernent.
- Il donnera aux jeunes la possibilité de faire des propositions au Conseil départemental et, dans le même temps, il permettra au Département de consulter les jeunes sur des questions spécifiques.
- Il favorisera l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté.
- Il contribuera à l'épanouissement personnel et à la réussite scolaire des jeunes.
- Il sera un espace de création, de suivi et d'évaluation des projets.



### DES JEUNES ÉLUS QUI REPRÉSENTERONT LES COLLÉGIENS

En tant que membres du CDJ, les collégiens élus auront un double rôle dans leur canton : être les représentants des élèves et les porte-parole du Département dans leur collège.

De leurs échanges avec les autres collégiens naîtront des idées et des propositions pour améliorer la vie au collège.

Ils devront également s'investir à travers des projets et actions menées par le CDJ et mettre en œuvre les décisions de l'assemblée.



## LES ÉLECTIONS EN PRATIQUE

Les élections auront lieu dans **57 collèges publics** et **20 privés volontaires**.

Les candidats mèneront une **campagne électorale** auprès des jeunes de leur établissement. **Un binôme (une fille / un garçon)** sera élu par collège.

L'élection se fera par **un scrutin majoritaire à un seul tour, pour deux années scolaires** à partir de la rentrée 2022.

Si plusieurs binômes sont élus par canton, un tirage au sort sous contrôle d'huissier sera effectué. Les binômes non retenus deviendront alors **ambassadeurs du Conseil départemental des jeunes** et seront les **interlocuteurs privilégiés** des conseillers départementaux juniors.

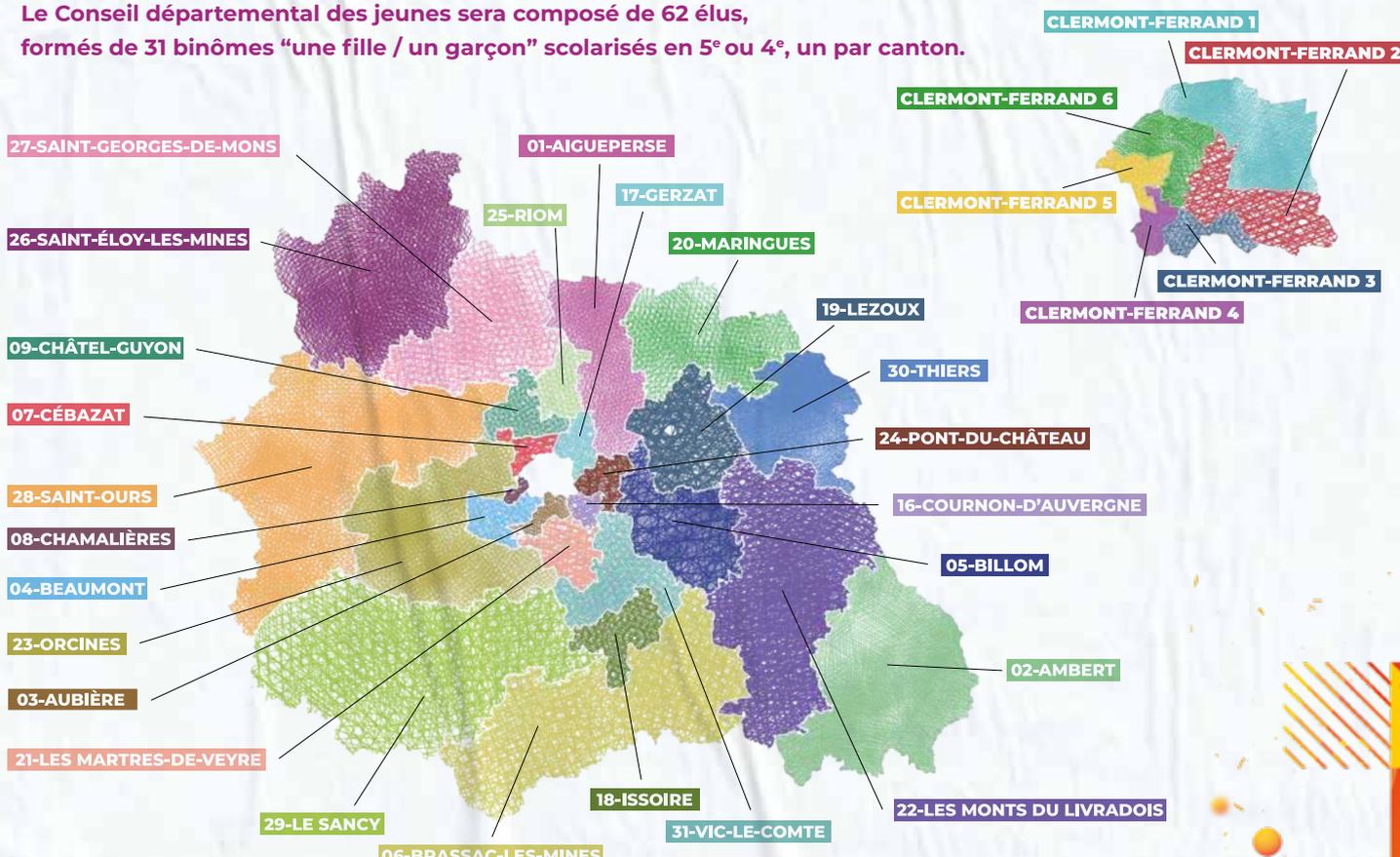


## LE CALENDRIER

- **Du 12 au 27 septembre** : dépôt des candidatures des binômes (une fille / un garçon) auprès de l'adulte référent du collège.
- **Jusqu'au 7 octobre** : campagne électorale.
- **Du 10 au 14 octobre** : élections.
- **9 novembre** : tirage au sort s'il y a plusieurs binômes élus par canton - proclamation des résultats.
- **7 décembre** : installation du Conseil départemental des jeunes.

## 31 BINÔMES POUR REPRÉSENTER LES CANTONS

Le Conseil départemental des jeunes sera composé de 62 élus, formés de 31 binômes "une fille / un garçon" scolarisés en 5<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup>, un par canton.





## QUELQUES POINTS DE FONCTIONNEMENT

Lors du premier Conseil départemental des jeunes, une fille et un garçon seront élus co-présidents juniors aux côtés de Lionel Chauvin, Président du Conseil départemental. Le même jour, seront également définies les commissions et leurs thématiques de travail.

Chaque année scolaire, 3 assemblées plénières auront lieu dans la salle d'assemblée de l'Hôtel du Département, à Clermont-Ferrand. En parallèle, des demi-journées intermédiaires seront organisées en groupe de travail dans les collèges selon les thématiques des projets des jeunes élus.

Les conseillers départementaux juniors pourront être invités à des manifestations ou événements organisés par le Conseil départemental.

## DES ADULTES POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES

Durant leur mandat, les jeunes élus pourront faire appel à des adultes s'ils ont des questionnements ou des besoins d'aide :

- Au Département, l'équipe de coordination du Conseil départemental des jeunes veillera à **l'avancée des travaux et des projets des jeunes élus**. Et les services départementaux pourront mettre leur expertise à disposition en fonction des thématiques des projets.
- Dans chaque collège, **un adulte référent sera présent depuis la préparation des élections** (organisation, information, aide au remplissage du dossier de candidature et à la rédaction de la profession de foi, vérification des documents, soutien pendant la campagne) et pendant le mandat sur l'élaboration des projets.
- Des représentants de **l'Éducation nationale et de la Direction diocésaine de l'enseignement catholique** du Puy-de-Dôme.
- Des **conseillers départementaux**.
- Des **personnalités** ou des intervenants extérieurs.



## INFOS PRATIQUES

Le transport et les repas des jeunes élus lors des réunions plénières ou des réunions en groupe de travail sont pris en charge par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

## CONTACT

Téléphone : **04 73 42 47 77**  
Email : **cdj63@puy-de-dome.fr**



## NOS PARTENAIRES

